



# Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 72

Janvier-Février 2021

## Actualité

Budget 2021 de la Sécurité sociale face à De la création de la 5<sup>ème</sup>

branche à la loi Grand-Âge **p 2**

## Santé

Vaccination : Respect du consentement pour tous

Programme ICOPE **p 3**

## FERPA

La grande enquête de la FERPA **p 4**

## Actualité

Pour une police républicaine **p 5**

## Vie de l'Unsa

7ème avis du Comité de suivi des retraites : ce qu'en pense l'UNSA.

Bureau National de l'UNSA Retraités du 17 décembre **p 6**

## Actualité

Rapport du COR du 26 novembre 2020. **p 7**

## Consommation

Contrôle technique : des tarifs plus transparents.

Messages frauduleux dans nos boîtes

Budget 2021  
de la Sécurité  
sociale

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : [retraite@unsa.org](mailto:retraite@unsa.org)

Site : [www.unsa.org/index](http://www.unsa.org/index) Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

## L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,  
Secrétaire Général UNSA Retraités.

## 2021 : ANNÉE D'ESPOIR

Nous quittons l'année 2020 marquée par la pandémie du coronavirus qui touche malheureusement de nombreux foyers, parfois très gravement et notamment les plus âgés d'entre nous. Nous avons une pensée envers ces familles souvent traumatisées et parfois endeuillées.

Nous entamons une nouvelle année qui, nous l'espérons, sera celle du retour vers une vie plus normale, du retour aux rencontres et réunions sans crainte de contamination. La vaccination nous permet d'espérer de voir éradiquer ce virus et qu'enfin nous débouchions sur des jours meilleurs, mais, dans l'immédiat, il nous faut encore rester prudents.

Nos modes de vie ont été profondément modifiés, mais les contacts ont été maintenus, localement ou nationalement, et hors de nos frontières, certes à distance, via les moyens informatiques. Je tiens à remercier toutes les militantes et tous les militants qui se sont démenés pour garder le lien et fournir un maximum d'informations durant ces périodes de confinement.

Dans ce contexte économique et social particulier, il est toujours important de rester vigilant, car, outre les problèmes médicaux ou sociaux liés directement à cette pandémie, l'activité politique et sociale continue. L'économie est gravement affectée et de nombreux actifs voient leur avenir compromis. Les retraités semblent les moins touchés par cette situation. Toutefois, d'après le COR, les conséquences de la crise sanitaire laissent craindre une augmentation significative du nombre de retraités précaires. Il est donc important de continuer sans fléchir notre militantisme.

Notre bureau national a pris toute la mesure de la situation et a décidé d'envoyer deux courriers au Gouvernement. Un sur la situation des retraités, notamment les plus modestes et leur pouvoir d'achat. L'autre sur l'urgence de régler la situation devenue extrêmement difficile des personnes âgées en perte d'autonomie. Vous pourrez prendre connaissance de ces courriers sur notre site : [unsa.org](http://unsa.org) et cliquer sur le sigle de l'UNSA Retraités.

Les sujets ne manquent pas, notre action s'est prolongée au niveau européen, au sein de la FERPA qui a engagé une vaste démarche de revendications. Nous traitons ce sujet dans cette lettre.

Au nom du Secrétariat National, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, santé et bonheur pour une année d'espoir et de retour à une vie normale et meilleure.

Jean-Marc Schaeffer



## Budget 2021 de la Sécurité sociale

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2021 a été définitivement adoptée le 30 novembre 2020, après deux mois de navettes parlementaires.

Cette loi, qui fixe les politiques sanitaires et sociales de notre pays pour l'année à venir, est fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Les déficits prévisibles ne cessent d'augmenter, les dernières projections font apparaître un déficit supérieur à 40 milliards d'euros pour l'année 2020, et un déficit de plus de 35 milliards pour l'année 2021. Tous ces déficits seront transférés à la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale). C'est ce qui est prévu par la loi sur la dette sociale, adoptée en août 2020. Cette loi permet au Gouvernement de transférer jusqu'à 136 milliards d'euros, et elle prolonge la durée de vie de la Cades jusqu'en 2033. Pour mémoire, cette Caisse financée par une part de CSG et la CRDS, donc par les assurés sociaux, devait cesser d'exister en 2024. Depuis le début de la crise, l'UNSA demande que la dette liée à la crise Covid 19 soit prise en charge par le budget de l'Etat, et non par le budget de la Sécurité Sociale. Cette demande n'a pas été entendue par le Gouvernement.

### Les principales mesures :

- Le budget 2021 prend en compte les dépenses exceptionnelles effectuées par l'Assurance Maladie, pour faire face à la crise sanitaire. Plusieurs milliards couvrent les dépenses pour acheter le matériel nécessaire aux hôpitaux et aux soignants (masques, respirateurs, tests PCR...). Une provision de 1,5 milliard est prévue pour la campagne de vaccination. D'autres crédits sont inscrits pour financer la prolongation du dispositif d'indemnité en cas d'activité partielle, et le dispositif d'exonérations sociales et d'aides pour soutenir les entreprises fermées par décision administrative.
- Le budget prévoit les financements nécessaires pour la mise en œuvre des engagements pris, dans le cadre du Ségur de la Santé : revalorisation des personnels hospitaliers et des EHPAD (aides-soignants, infirmiers...). Ce budget traduit également le plan d'investissement destiné à redonner des marges financières aux établissements hospitaliers et médico-sociaux. 13 milliards permettront de refinancer un tiers de la dette des hôpitaux.
- La réforme du financement des urgences est complétée par la création d'un forfait Patient Urgences de 18 euros au 1er septembre 2021. Il remplacera le ticket modérateur pratiqué actuellement.
- Le budget contient les premières mesures afin d'organiser la 5e branche de Sécurité Sociale, consacrée à l'autonomie (voir article ci-dessous).
- Le congé de paternité ou d'adoption sera étendu à 28 jours, dont 7 seront obligatoires à partir du 1er juillet 2021. 260 millions d'euros sont inscrits pour financer cette mesure.

Le budget de la Sécurité Sociale 2021 tente de répondre aux impératifs liés à la crise sanitaire, tout en apportant des améliorations indispensables, notamment dans le domaine de la santé. Mais les incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire sont grandes, ainsi que les conséquences sur le plan économique et social.

Il est donc très difficile aujourd'hui de dire si les mesures financées par ce budget seront suffisantes ou pas.

## De la création de la 5ème branche à la loi Grand Âge

Depuis des années, nous revendiquons la création, au sein de la Sécurité Sociale, d'un 5e risque de protection sociale, chargé de la perte d'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

Les lois relatives à la dette sociale ont créé la 5e branche « Autonomie », et ont confié la gestion nationale à la CNSA.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 contient les premières mesures, afin d'organiser le fonctionnement de cette 5e branche.

Concernant son financement, la loi affecte au budget de la CNSA trois ressources :

- La Contribution de Solidarité Autonomie (CSA),
- La Contribution Additionnelle de Solidarité Autonomie (CASA),
- Une fraction du produit de la CSG.

Si nous considérons positives ces décisions législatives, il reste de nombreuses questions en suspens, qui sont renvoyées à la loi Grand Âge. D'autre part, ces mesures de financement sont nettement insuffisantes pour améliorer les prises en charge, et diminuer les restes à charge actuellement supportés par les familles.

Nous sommes également très interrogatifs sur la gestion territoriale de ce 5e risque, qui serait maintenue aux Départements. Depuis des années, nous alertons les Pouvoirs Publics sur le traitement inéquitable des prestations et des services entre les départements.

La loi « Grand Age » devra apporter des réponses à ce problème récurrent.

Mais cette loi, promise depuis des mois, est sans cesse repoussée. C'est pourquoi notre bureau national a décidé de s'adresser aux Ministres concernés, afin de leur faire part de notre impatience.

Il est nécessaire aujourd'hui que le Gouvernement et le Parlement fassent des choix clairs, afin d'améliorer durablement la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Les personnes âgées, et parmi elles les résidents en Ehpad, ont payé un lourd tribut à la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a fait le choix de vacciner prioritairement ces publics. C'est une bonne chose, même si un doute subsiste quant à l'efficacité des formes de vaccin actuellement disponibles pour les plus âgés d'entre nous.

Pourtant, la campagne de vaccination auprès des personnes âgées dépendantes pose certaines questions : Quelles modalités seront retenues ? Qui vaccinera ? Comment recueillera-t-on le consentement des patients âgés ? Comment gèrera-t-on la situation des personnes qui n'ont plus la capacité de décider par elles-mêmes ? Autant de questions légitimes qui inquiètent les responsables des structures prenant en charge des personnes âgées.

Il ne semble pas souhaitable de déplacer massivement les résidents des Ehpad hors de leur lieu de résidence pour les vacciner. Il serait préférable d'acheminer les vaccins jusque dans les établissements, même si cela représente un défi logistique, et de confier la vaccination au médecin traitant assurant le suivi médical du résident. Pour les personnes âgées à domicile, Pascal Champvert, le président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées, plaide pour que ces dernières puissent aller se faire vacciner dans les Ehpad les plus proches.



La question du consentement à la vaccination doit être traitée avec respect. Le Président de la République l'a déclaré, la vaccination n'aura aucun caractère obligatoire. Cela vaut aussi pour les personnes âgées dépendantes, qu'elles vivent à domicile, en Ehpad ou en foyer résidence.

Attachée à ce que « le consentement soit bien libre et éclairé », Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, semble « favorable » à ce que « le recueil de ce consentement soit matérialisé par un document écrit ». Une vigilance particulière serait nécessaire pour les résidents en Ehpad affectés de troubles cognitifs et incapables d'exprimer clairement leur volonté. Pour ces personnes, il faut que l'avis des familles ou de la tutelle, lorsqu'elle existe, soit sollicité et consigné.

Malgré le contexte de la pandémie et l'urgence, les mesures de prophylaxie ne peuvent s'exercer au détriment du libre choix des personnes âgées dépendantes. Il en va de leur dignité.

## Programme ICOPE:

### Un accompagnement pour vieillir en bonne santé

En 2050, un très grand nombre de pays (dont quasiment toute l'Europe et l'Amérique du Nord) auront environ 30% de personnes âgées (60 ans et plus) dans leur population.

Face à cette perspective, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) développe une stratégie du « vieillir en bonne santé » en accompagnant le vieillissement avec des mesures de prévention adaptées pour préserver, voire améliorer, l'autonomie et la qualité de vie des personnes. L'objectif est de passer d'une prise en charge ciblée sur une pathologie par rapport à un organe, à une prise en charge globale de la personne en tenant compte de sa santé, de son environnement et de ses souhaits de vie.

L'OMS identifie 6 fonctions primordiales pour anticiper tout déclin : mobilité, mémoire, nutrition, bien-être psychologique, vision, audition. A cet effet, elle a élaboré le programme ICOPE (Soins intégrés pour les personnes âgées) qui regroupe l'ensemble des recommandations pour les soins avec des outils permettant la mesure et le suivi des capacités fonctionnelles et des mesures de prise en charge adaptées.

Le programme se décline en 5 étapes appelées steps :

Step 1: Dépistage, Step 2: Evaluation, Step 3: Plan de soin personnalisé, Step 4: Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention, Step 5: Implication des collectivités et soutien aux aidants.

### Implémentation d'ICOPE.

Le Gérotopôle du CHU de Toulouse est le référent français du projet mais aussi Centre collaborateur OMS pour la fragilité, la recherche clinique et la formation en gériatrie.

S'appuyant sur cette référence, sur l'expertise des partenaires du projet et sur l'expérience des professionnels du réseau transfrontalier, le programme ICOPE est implémenté dans les territoires en Espagne, en France et en Andorre. L'objectif est d'évaluer 200 000 séniors d'ici 2025 et de promouvoir le vieillissement en bonne santé.

Une application ICOPE MONITOR accessible sur smartphone ou tablette et un robot conversationnel BOTFRAIL accessible via ordinateur, smartphone ou tablette sont proposés pour aborder le dépistage (Step 1).

Lors de son dernier comité exécutif des 25 et 26 novembre 2020, les membres du comité de direction de la FERPA ont présenté une synthèse des questionnaires qui avaient été envoyés à tous les syndicats des pays membres.

L'objectif de ce travail est d'établir dans les différents domaines étudiés, les revendications les plus pertinentes pour l'ensemble des pays. Un document final sera soumis et débattu par le Comité Exécutif, **afin de présenter les conclusions et les revendications à la CES et aux responsables politiques de l'Union Européenne.**

Ainsi ce document pourra servir de base de négociation dans les pays membres.

Ci-dessous les différents dossiers étudiés ; Dans cette lettre, nous n'en développons qu'un : les retraites ; vous pourrez trouver les autres sur le site : <http://www.unsa.org> onglet Unsa Retraités .

1. Étude des logements pour personnes âgées .
2. Mettre en œuvre la solidarité intergénérationnelle
3. Dossier sur la pauvreté
4. Retraites
5. Santé et hébergement des personnes âgées
6. Impôts et Taxes

En outre, le nouveau site web de la FERPA est désormais opérationnel : [www.ferpa.org](http://www.ferpa.org)

Vous y trouverez toutes les nouvelles de la FERPA, les documents, les rapports des réunions des organes, les travaux des membres du Comité de Direction (les dossiers thématiques), les travaux du Comité des Femmes, etc.

### **Question 1 : Consultation des organisations syndicales de retraités.**

*Revendiquer : Une instance permanente de consultation entre les organisations syndicales de retraités et les pouvoirs publics là où elle n'existe pas.*

### **Question 2 : Financement**

La plupart des pays ont opté pour **des systèmes de retraite à 3 piliers** :

- **1<sup>er</sup> pilier** obligatoire : régime de base, le plus souvent par répartition.
- **2<sup>ème</sup> pilier** obligatoire : les régimes complémentaires de retraite, d'Etat ou professionnels, qui ne sont pas forcément par répartition.
- **3<sup>ème</sup> pilier** : facultatif où l'on retrouve, les comptes de retraites personnels, le capital investi sur les marchés, et dans certains pays, les fonds de pension gérés par les partenaires sociaux.

### **Question 3 : Âge de départ à la retraite**

*Revendiquer : Demander le gel de l'âge de départ dans tous les pays afin d'arrêter la tendance actuelle et généralisée de le repousser régulièrement. Au train où vont les choses, dans quelques années l'âge de départ en retraite sera globalement de 67 ans. Ce qui sera très difficile pour de nombreux travailleurs dont les jeunes qui attendent que se libèrent des emplois...*

### **Questions 4 et 5 : Inégalités Hommes/Femmes et origines**

*Revendiquer :*

1. Fixation d'un calendrier de réduction de l'écart Homme/Femme afin de parvenir à l'égalité à une date limite à déterminer dans le cadre de la FERPA, en relation avec la commission Femme.

2. Prévoir des périodes de cotisations tenant compte de la prise en charge d'enfants.

3. Allonger les durées des congés paternité, revaloriser les salaires des femmes en congé maternité.

4. Effectuer dans les entreprises des **collectes des données et suivis** plus efficaces (écarts de rémunérations, progression de carrières...),

5. Tant que les inégalités en matière de retraite ne sont pas disparues, **conserver les mesures** qui les diminuent (réversion, nombre d'enfants élevés, aidants...).

6. Dans certains pays il existe un **minimum de cotisation obligatoire** pour ouvrir des droits au premier pilier. Cela doit **disparaître**.

### **Questions 6 et 7 : Mécanisme d'indexation et modalités d'indexation**

*Revendiquer : On verra que la plupart des pays font état d'une baisse du pouvoir d'achat des pensions. Améliorer le montant des pensions est un impératif. La FERPA devrait revendiquer une **indexation sur l'évolution du montant du salaire moyen** avec un minima calé sur l'inflation réelle, afin de se prémunir des baisses de la masse salariale comme celles récentes dues à la pandémie.*

## **Question 8 : Taux de pauvreté de la population âgée**

Revendiquer : La question des minima de retraite n'a pas été abordée et ne serait pas facile à coordonner, un montant donné pouvant faire l'objet d'une appréciation différente selon les pays. Pour autant, la FERPA devrait revendiquer un minima garanti pour les personnes âgées fixé selon un pourcentage de la masse salariale du pays considéré avec, pour les carrières complètes, un minimum supérieur au seuil de pauvreté. Cette revendication serait à coordonner avec la revendication de la CES sur le salaire minimum en Europe.

## **Question 9 : Âge de vie en bonne santé**

Revendiquer : La FERPA devrait recommander une meilleure surveillance de la situation sanitaire des personnes retraitées. La crise sanitaire due au COVID 19 aura des conséquences importantes sur la santé des seniors. Un suivi européen, selon des critères communs devrait être mis en place et discuté chaque année dans les instances européennes. La FERPA devrait par ailleurs demander l'établissement d'une doctrine dans la diffusion du/des futurs vaccins COVID 19 pour les retraités : priorité pour les plus fragiles, gratuité, etc.

## **Question 10 : Bénéfice de prestations d'aide à l'autonomie**

Revendiquer : La différence de situation entre les pays dotés d'un dispositif d'ensemble d'aide à l'autonomie et ceux qui en sont dépourvus, doit attirer l'attention de la CES. Après l'échec de l'ISE face à l'hostilité de la commission européenne, la FERPA doit faire valoir le slogan « La dignité et l'autonomie pour toutes et tous, à tous les âges est un droit ». Le but serait que la CES obtienne que des dispositions spécifiques à l'autonomie soient inscrites à l'agenda européen et notamment dans le Livre vert qui devrait sortir en juin.

## **Question 11 : Dispositif de soutien aux aidants**

Revendiquer : La question des aidants est insuffisamment prise en compte dans les pays de l'Union Européenne. Une prise de conscience nécessaire passe par la revendication de la création d'un statut de l'aidant au niveau européen. Toutefois, cette question ne peut pas être dissociée de celle de l'insuffisance des services sociaux, médico-sociaux et d'aide à domicile, ce qui contraint souvent les familles à pallier le manque de moyens desdits services. La FERPA doit coordonner ses efforts avec les revendications des professions médico-sociales des confédérations affiliées de la CES.

## Pour une police républicaine

## Actualité

« Chers collègues retraités(es)

*Comme moi, vous suivez l'actualité par médias interposés, certainement comme moi car nous sommes une autre génération de policiers formatés par la rigueur de la discipline aux règles du droit, au respect de la personne humaine, aux valeurs de notre République, comme moi vous avez été choqués, ulcérés par ces images d'individus revêtus d'un uniforme de la police nationale qui tabassaient un citoyen à l'intérieur d'un local privé!*

*Quel était le motif de cette interpellation avec toute cette violence? Le citoyen venait-il de commettre un attentat, un crime, avait-il insulté, agressé cette patrouille de police?*

*Rien de tout cela, il ne portait pas dans la rue son masque anticovid19.*

*Comme ancien policier, comme citoyen, je condamne fermement et sans attendre ces actes, comme je condamne doublement les mensonges portés dans les procès-verbaux rédigés pour relater les faits.*

*D'aucuns m'objecteront la présomption d'innocence, tant que la justice ne s'est pas prononcée. Mais dans le cas présent, les images parlent d'elles-mêmes filmées par la caméra en plan fixe ou par les riverains...*

*Depuis 1992 la Police Nationale s'est dotée d'un code de déontologie. A-t-il été respecté dans cette affaire?*

*Au nom de ce seul code de déontologie qui doit être pour la police, ce que la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 est pour la France c'est à dire l'Honneur, je condamne ces individus, qui à mes yeux, sont tout, sauf des policiers républicains. Durant mes activités syndicales se trouvaient affichés dans mon bureau la déclaration des Droits de l'Homme et le code de déontologie, cela n'était pas pour moi un simple décor!*

*De tels agissements sont indignes de la Police nationale, ils doivent être dénoncés et condamnés, se taire revient à faire croire que l'on soutient pareil comportement. La Police c'est autre chose que ces tristes sires porteurs d'insignes de la Police nationale. Chers collègues, je n'ai pas encore entendu, ni lu la position des syndicats de la maison sur cette affaire, merci de me faire parvenir leurs communiqués afin que je me sente moi seul...»*

René Espanol, retraité de la Police

## 7<sup>ème</sup> avis du Comité de suivi des retraites, ce qu'en pense l'UNSA

Le 7<sup>ème</sup> avis du Comité de suivi des retraites a été publié le 22 décembre. Dans le cas où le comité considère que le système s'éloigne de façon significative de ses objectifs, il adresse alors au Gouvernement et au Parlement des recommandations. C'est l'une des missions de suivi et de conseil confiées au CSR depuis sa fondation en 2014.

Aujourd'hui, et ce malgré la crise que nous traversons, le CSR n'en n'a formulé aucune.

Le Comité de suivi des retraites considère toutefois que le déficit de notre système est inéluctable en 2020 voire en 2021.

Il estime que deux chantiers devraient être ouverts, l'un sur l'effacement des déséquilibres financiers, l'autre sur la relance d'un processus d'harmonisation des différents régimes.

Dans ce contexte, s'agissant de la dette sociale et de l'équilibre financier du système de retraites, l'UNSA rappelle ses deux revendications constantes :

- la dette de la Sécurité sociale issue de la crise de la Covid-19, doit être mutualisée avec celle de l'État ;
- aucun chantier concernant une réforme des retraites n'a de sens, tant que la pandémie n'est pas terminée.

## BUREAU NATIONAL DE L'UNSA RETRAITÉS DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le Bureau National de l'UNSA Retraités a eu lieu le 17 décembre en visioconférence. Vingt militants se sont connectés et ont permis la tenue de ce bureau.

### Échos des régions :

Les représentants des régions ont tous regretté de ne plus pouvoir se réunir en présentiel. Toutefois, le maintien d'une information continue est bien apprécié.

### Autonomie :

Jean-Paul Tripogney a résumé la situation actuelle et précisé notamment que le déficit de la Sécurité Sociale est maintenant de 49 milliards d'Euros essentiellement dû à la crise sanitaire. Il a rappelé que l'UNSA demandait que cette dette soit prise en charge par l'Etat.

Mais le PLFSS est maintenant adopté par le parlement confirmant la cinquième branche en affectant un budget spécifique à la CNSA.

Toutefois, il est urgent que les besoins liés à la perte d'autonomie, notamment sur le long terme, soient pris en compte par une loi.

Ainsi, le BN, à l'unanimité, a adopté le principe d'adresser une lettre aux Ministres, des solidarités et de la santé, Monsieur Olivier VÉRAN et la déléguée en charge de l'autonomie, Madame Brigitte BOURGUIGNON, pour leur signifier notre impatience quant à l'élaboration de la loi « Grand Âge ».

### Pouvoir d'achat des retraités, contexte économique et social :

Claude Lassalvy a dressé la situation actuelle sur la base du dernier rapport du COR.

L'impact de la crise sanitaire sur l'économie et l'impact démographique entraînent des modifications du rapport entre la masse financière des retraites et le PIB. Si la crise a moins touché les retraités que les actifs, la situation des retraités les plus modestes reste insatisfaisante.

L'intervention plus complète de Claude sera accessible sur notre site (chapitre : Nos analyses).

Le BN a adopté à l'unanimité le principe d'adresser une lettre ouverte au premier Ministre, ainsi qu'aux Ministres, de l'économie, des finances et de la relance, Monsieur Bruno LE MAIRE et des solidarités et de la santé, Monsieur Olivier VÉRAN.

### FERPA (Fédération Européenne des retraités et des Personnes Âgées) :

Joëlle THIERY a développé la démarche lancée depuis quelques mois par la FERPA : un questionnaire concernant tous les pays adhérents sur les thèmes suivants :

- la pauvreté,
- la santé – l'hébergement,
- le logement,
- les retraites et pensions,
- la solidarité intergénérationnelle,
- les taxes.

De ces questionnaires, un document revendicatif sera débattu au cours de l'année 2021 pour proposition à la CES et aux instances politiques européennes. (Voir article pages 4 et 5 de ce numéro)

Par ailleurs, il est toujours possible de se connecter sur le nouveau site de la FERPA : [ferpa.org](http://ferpa.org)

### SNURI (Syndicat National de l'UNSA des Retraités Isolés) :

Jean-Louis BIOT a présenté l'état actuel de ce syndicat et rappelé qu'il permet aux adhérents de l'UNSA n'ayant pas de possibilité de maintenir leur adhésion au sein de leur secteur d'activité, par manque de structure « retraités », peuvent continuer à adhérer une fois à la retraite.

## Rapport du COR du 26 novembre 2020

Le 26 novembre dernier, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié son rapport annuel. Son analyse est fortement centrée sur la crise sanitaire et ses conséquences sur notre économie et sur les comptes publics.

La dégradation des comptes des retraites, qui étaient pratiquement à l'équilibre en 2019, est inquiétante.

Nous avons retenu des éléments concernant, l'évolution de la situation économique, le niveau des retraites, l'évolution du pouvoir d'achat des retraités, ainsi que la situation des retraités pauvres.

Le document intégral est consultable sur le site [cor-retraites.fr](http://cor-retraites.fr). Si le dossier, comme toujours très technique est fastidieux à dépouiller, le dossier de presse qui l'accompagne est beaucoup plus accessible et particulièrement riche d'informations.

### Impact de la crise sanitaire sur l'économie française

La croissance effective du Produit Intérieur Brut qui était de 1.8% en 2018 et de 1.5% en 2019 devrait se contracter fortement au cours de l'exercice 2020. Elle devrait diminuer d'environ 10% selon les perspectives retenues pour l'élaboration du Projet de loi de Finances 2021. Ces mêmes perspectives prévoient un taux de croissance de 8% en 2021, de 3.5% en 2022, de 2% en 2023 pour se stabiliser ensuite autour de 1.4%.

C'est donc la perspective d'une évolution de la croissance en « V » qui est retenue par le gouvernement.

Le rapport du COR du 26 novembre 2020 prévoit une évolution du PIB inférieure à 2% par rapport aux prévisions formulées en juin 2019.

*Ces prévisions demeurent aléatoires car elles ont été établies avant la deuxième phase de confinement débutée le 30 octobre 2020.*

*Si l'impact sur l'économie est moins sévère qu'au printemps du fait d'un confinement allégé permettant la poursuite de l'activité économique dans un grand nombre de secteurs, la contraction du PIB risque d'être tout de même plus sévère que prévu.*

### Le financement des retraites bousculé par la crise

Alors qu'il manquait 1,9 milliards d'euros en 2019 pour financer l'ensemble des régimes de retraite, le besoin de financement devrait s'élever à 23.5 milliards d'euros en 2020.

La part de la richesse nationale consacrée au financement des retraites passera de 13.6% du PIB en 2019 à 15.2% du PIB en 2020. Le rapport du COR prévoit ensuite une stabilisation de la part du PIB consacrée aux retraites autour de 14% pour la suite des années 2020.

Les causes : une forte baisse de l'activité économique, des pertes d'emploi et de cotisations qui entraînent une forte diminution des ressources des régimes de retraite, de l'ordre de 5.1% par rapport à 2019. Dans le secteur privé la masse salariale connaît en 2020 une contraction de l'ordre de -8.4%.

Seule note positive dans ce tableau plutôt sombre, le niveau des réserves des caisses de retraite : Tous régimes confondus, les actifs des caisses de retraite et du Fonds de Réserve des Retraites s'élèveraient à 155 milliards d'euros, soit 6.4% du PIB.

### La situation des retraités pauvres :

En 2018, un retraité sur dix, soit environ 1.650 000 personnes, disposait d'un niveau de vie inférieur à 1 103 euros par mois et par unité de consommation (soit un peu plus que le seuil de pauvreté relatif à 60 % du niveau de vie médian des Français, égal à 1 063 euros par mois et par unité de consommation). À l'opposé, un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 3 170 euros par mois et par unité de consommation.

Depuis vingt ans, il y a un peu moins d'inégalités de niveau de vie parmi les retraités que parmi les actifs ou parmi l'ensemble de la population. Le revenu des 10% des retraités les plus riches correspond à 2.9 fois le revenu des 10% de retraités les plus pauvres. (ce rapport est de 3.5 pour l'ensemble de la population).

### Le niveau de vie des retraités

#### La pension moyenne :

Selon le rapport du COR, la pension nette moyenne des retraités (y compris majoration et réversion) s'élevait en 2018 à 1537 euros par mois, soit 64,5% du revenu d'activité moyen de l'ensemble des personnes en emploi en 2018.

On notera que le calcul s'opère par rapport au revenu d'activité moyen (salariés et non-salariés) et non au salaire mensuel de base pris généralement comme référence par les organisations syndicales de retraités.

#### Le niveau de vie moyen des retraités :

Le niveau de vie moyen des retraités s'élevait en 2018 à 2100 euros par unité de consommation, il correspondait à 102.9 % du revenu de l'ensemble des français. De ce point de vue, la situation des retraités Français semble une exception mondiale. Les revenus du patrimoine représentaient 12.6% des revenus des retraités contre 6.1% des revenus des ménages d'actifs.

*Avec la contraction des revenus des actifs, il est à peu près certain que cet écart va augmenter en 2020, au profit des retraités et au détriment de l'ensemble de la population dont le revenu moyen baisse. Cependant, le COR note dans un graphique que le revenu des retraités est durablement inférieur à celui des actifs, à l'exception des années 2013 et 2014 où le revenu des retraités était égal à celui des actifs*

## Contrôle technique : des tarifs plus transparents.

Un site recense désormais les prix des visites et contrevisites pratiqués pour les contrôles techniques des véhicules. Les centres agréés doivent afficher de manière visible et lisible de l'extérieur à l'entrée principale leurs tarifs par type d'énergie : essence, diesel, gaz, hybride, électrique. Sont concernés les voitures particulières, 4x4, voitures de collection, camionnettes, camping-car de moins de 3,5 tonnes.

Le site de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) présente la liste des centres de chaque département ; ce qui permet de connaître le meilleur prix (hors offres promotionnelles) selon le type de véhicule et son énergie. Les centres doivent transmettre leurs tarifs au site sans délai, ainsi que toute modification. Le changement de prix peut même être communiqué avant sa modification si la date et l'heure à laquelle il sera effectif sont précisées. Tout manquement constaté par la DGCCRF est passible d'une amende administrative de 1500€ maximum ou de 3000€ en cas de récidive.

**Pour consulter le site de la DGCCRF : <https://prix-contrôle-technique.gouv.fr/>**



## Messages frauduleux dans nos boîtes mail : vigilance !

Les messages frauduleux envahissent nos boîtes mail. Plus que jamais en ces temps de pandémie ! le phénomène devient inquiétant et peut être cause d'ennuis sérieux pour l'utilisateur étourdi qui se laisse prendre :

Du très classique pseudo message d'une banque, pas forcément la vôtre, vous invitant à vous connecter d'urgence en cliquant sur un lien pour entrer en contact avec un conseiller, au gain mirifique dont on vous annonce être le bénéficiaire, du cadeau promis pour récompenser votre fidélité par votre opérateur téléphonique à l'avis de décès d'une connaissance qu'on vous invite à consulter pour en savoir plus, tout est prétexte. On appelle ça l'« hameçonnage », une technique qui consiste à récupérer vos codes et mots de passe soit en vous les demandant, soit en infectant votre ordinateur d'un virus qui permettra de les collecter.



Plus pernicieux, le faux site que l'on vous invite à consulter et qui ressemble comme deux gouttes d'eau à une page que vous avez déjà consultée. Au bout de trois clics, un écran bleu, copie conforme d'une page « window » vous alerte sur une infection de virus et vous indique une série de manipulations... vous menant droit au piège ! Si ce type de message arrive, éteignez votre machine. Scannez-la avec votre antivirus au redémarrage et vous échapperez au traquenard.

### Quelques mesures de prudence :

- Vérifiez toujours le libellé des adresses d'envoi, traquez les fautes d'orthographe qui trahissent le malveillant.
- Ne répondez pas au message, ne cliquez sur aucun lien y compris celui censé permettre de se désabonner, n'ouvrez pas de pièce jointe et ne remplissez aucun formulaire.
- Faites preuve de bon sens : aucun organisme ne vous demandera par e-mail de lui communiquer des informations personnelles.
- En cas de doute, contactez l'organisme censé vous avoir envoyé l'e-mail par téléphone ou en passant par la page d'accueil de son site Internet et non par le lien proposé dans l'e-mail.
- Signalez l'e-mail sur la plateforme gouvernementale [Internet-signalement.gouv.fr](https://internet-signalement.gouv.fr/).
- Supprimez-le et videz la corbeille.